Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 076-217606052-20261102-2026_73-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

N° 2026-73

L'an deux mil VINGT-SIX, le DEUX du mois de NOVEMBRE à DIX-NEUF heures QUINZE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation : 27/10/2026

Date d'Affichage : 27/10/2026

Nbre de Conseillers :
En Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Etaient présents :
Mesdames Véronique DEPREUX, Mathilde SELVA-PICOT, Emmanuelle DEVIN, Christine VERGER, Anna CARPINTERI et Cécile GUERARD,
Messieurs Jean-François DEROIDE, Pascal CAVECIN, Benoît NOTHIAS et Vincent VARIN

Absents excusés :
Monsieur Christophe TIRARD

Pouvoir :
Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Pascal CAVECIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS

Par mail en date du 27 août, Monsieur DEROIDE proposait une répartition des élus du Conseil face aux missions identifiées dans le Plan Communal de Sauvegarde :

Fonction	Nom et coordonnées des responsables	Nom et coordonnées des suppléants (1)
Responsable Population & CARE	**Jean-François DEROIDE**	**Cecile GUERARD**
Responsable lieux publics, ERP, entreprises, agric.	**Mathilde SELVA-PICOT**	**Pascal CAVECIN**
Responsable logistique et technique	**Christophe TIRARD**	**Vincent VARIN**
Secrétariat opérationnel	**Emmanuelle DEVIN**	**Christine VERGER**
Secrétariat public	**Magali LAFOREST** **02 35 85 12 34** secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr	

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la répartition des missions telle que proposée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire

MAIRIE DE SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER * 76119 *

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire le Tribunal Administratif peut être saisi par courrier ou par l'application télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr".